

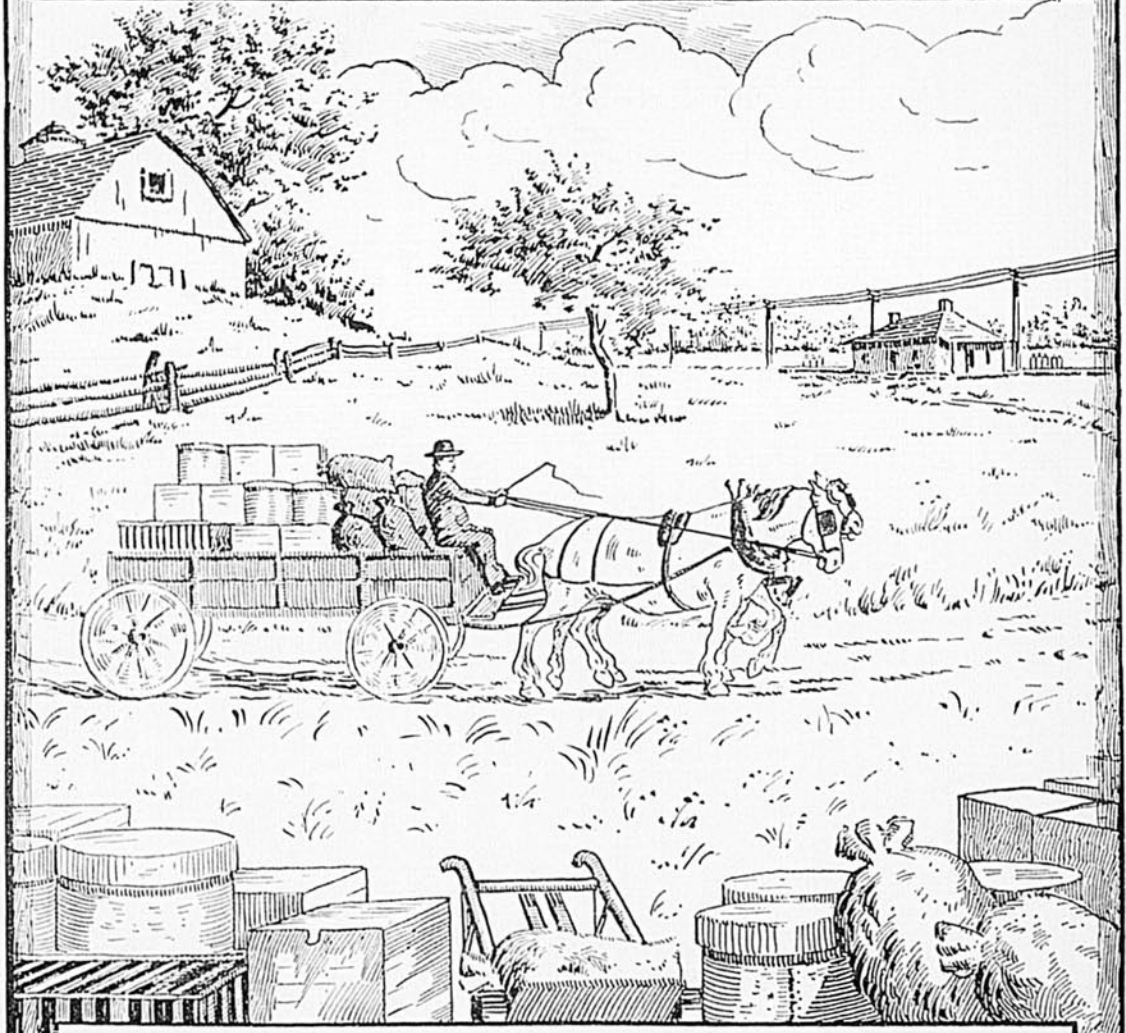
RECEIVED
JUN 24 1918
INT. DIV. INT.

Le Bulletin des Agriculteurs

Vol. 3

Montréal, le 9 février 1918

No 2



Journal hebdomadaire consacré à l'avancement de la coopération agricole et de l'agriculture dans la province de Québec.



CONSEIL DE LA SEMAINE

PRODUISONS PLUS DE VIANDE DE PORC

NOS PORCHERIES n'ont jamais été assez peuplées. Le nombre des porcs n'est que de 712,000 dans le Québec, c'est-à-dire environ 1-3 par tête, alors que l'Ontario possède 1,236,000 de porcs, c'est-à-dire $\frac{1}{2}$ par tête, l'Alberta, 730,000, ce qui représente à peu près deux porcs par tête.

Pourquoi resterions-nous en arrière ?

Il y a plus.

Nous ne suffisons pas à alimenter nos propres abattoirs de Montréal qui font venir des porcs de l'Ontario et de l'Ouest. Notons bien: **les abattoirs de Montréal font venir des porcs de l'Ontario et de l'Ouest.** Imaginez que si les cultivateurs de l'Ouest, tout en défrayant des frais de transport considérables, trouvent profit à venir vendre à Montréal ou à Toronto les porcs qu'ils ont engraisés dans l'Ouest, combien à plus juste titre les cultivateurs de cette province ne trouveraient-ils pas profit à produire de la viande de porc pour notre propre marché de Montréal, d'accès si facile. Les conditions sont aussi favorables dans le Québec que dans toutes les autres provinces et nous sommes de plus à proximité des grands centres d'exportation. Conclusion: le ministère est justifiable de demander une augmentation dans la production des porcs en temps de paix; combien à plus forte raison doit-il faire avec insistance la même demande à l'heure où la rareté des vivres met nettement l'univers en face de la famine.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

"LE BULLETIN DES AGRICULTEURS"

ORGANE DE

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec
et des sociétés coopératives agricoles affiliées.

Journal hebdomadaire entièrement consacré à l'avancement de la coopération
agricole et de l'agriculture dans la province de Québec.

REVUE DU MARCHÉ — COOPERATION — CULTURE PRATIQUE —
ELEVAGE — INDUSTRIE LAITIERE — AVICULTURE —
APICULTURE — ACTUALITES AGRICOLES

DIRECTION ET ADMINISTRATION: 65, rue William, MONTREAL

Adresser toute correspondance au " Directeur du Bulletin "

ABONNEMENT

Sociétaires de la Coopérative des Fromagers et des coopératives agricoles affiliées \$0.50 par an.
Non Sociétaires 1.50 " "

Vol. 3

Montréal, le 9 Février 1918

No 2

SOMMAIRE

	PAGES
Marché.....	2-3
Editorial— <i>Deux réunions importantes</i> AUG. TRUDEL.....	4
Directeurs de la Société Coopérative des Fromagers de Québec.....	5
Coopération agricole— <i>L'Esprit de la loi des coopératives</i> , JEAN TRUDEL....	6
Industrie laitière— <i>Le Lait</i> , J.-D. LECLAIR.....	7
Production de la viande— <i>La part de chacun</i> , JOSEPH PASQUET.....	8
L'Abattoir de Princeville, LE DEPECEUR.....	9
Propos agricoles — ARMAND LETOURNEAU.....	10
Pourrons-nous nous procurer des Engrais—J. D'A.....	11
La Basse-Cour— <i>Questions et réponses</i> , L'abbé J.-B.-A. ALLAIRE.....	12
Apiculture— <i>Nourrissez et sauvez vos abeilles</i> , C. VAILLANCOURT.....	13
Notes.....	14

LE MARCHÉ

Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec. Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

Semaine du 9 Février

BEURRE

Pasteurisé.....	47½c
No 1.....	47c
No 2.....	46c

Marché plus ferme. — Les arrivages très restreints et la diminution rapide du beurre en entrepôts ont fait de nouveau monter les prix.

FROMAGE

Blanc No 1.....	21½c
“ No 2.....	21c
“ No 3.....	20½c
Coloré No 1.....	21½c
“ No 2.....	21c
“ No 3.....	20½c

Aucun changement. — L'offre est à peu près nulle.

OEUFS

Strictement frais (gros).....	62c
“ “ (petits).....	52c
No 1.....	45c

Les arrivages d'œufs strictement frais ne suffisent pas encore à la demande. Pour profiter des hauts prix, nous conseillons d'expédier immédiatement.

SIROP D'ERABLE

No 1.....	\$1.65
No 2.....	\$1.50
No 3.....	\$1.40

SUCRE D'ERABLE

No 1.....	17c½
No 2.....	17c
No 3.....	16½c

Marché ferme aux prix indiqués. — Nous recommandons d'expédier sans délai ce qui reste de la dernière saison de production.

MIEL

Miel extrait:—	
Blanc No 1.....	18c
“ No 2 (ou ambré No 1).....	17c
“ No 3 (ou ambré No 2).....	16c
Brun No 1.....	16½c
“ No 2.....	15½c
“ No 3.....	14½c

Aucun changement dans les prix.

FEVES

Blanches No 1 (triées à la main).....	13½c la livre.
“ No 2.....	13c la livre.
“ No 3.....	12c la livre.

Blanches tachées de jaune, No 1... 12c la livre.

Jaunes No 1.....	12c la livre.
“ No 2.....	11½c la livre.
“ No 3.....	10½c la livre.

Marché ferme aux prix indiqués. — Les fèves blanches triées à la main sont en bonne demande.

LAINES

Lavée No 1.....	90c la livre.
“ No 2.....	88c la livre.
“ No 3.....	86c la livre.
Non lavée No 1.....	68c la livre.
“ No 2.....	67c la livre.
“ No 3.....	65c la livre.

Marché très ferme et à la hausse.

VOLAILLES ABATTUES

Poulets extra choix.....	34c
Poulets, choix.....	32c
Poulets No 1.....	28c
“ No 2.....	26c
“ No 3.....	24c

Poules No 1.....	28c
“ No 2.....	26c
“ No 3.....	24c

Coqs..... 21c

Canards No 1.....	29c
“ No 2.....	27c
“ No 3.....	24c

Dindes No 1.....	35c
“ No 2.....	34c
“ No 3.....	32c

Oies No 1.....	25c
“ No 2.....	23c
“ No 3.....	21c

Marché très ferme. — La demande est bonne pour les canards.

LE MARCHÉ

Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec. Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

VOLAILLES VIVANTES

Poules No 1.....	32c
" No 2.....	30c
" No 3.....	27c
Canards No 1.....	30c
" No 2.....	28c
" No 3.....	24c

Marché très ferme; à la hausse pour les canards.

LARD

Jeunes Porcs Grillés..... 25½c la livre.

(1) AUX ABATTOIRS DE PRINCEVILLE ET DE ST-VALIER

Jeunes porcs de 100 à 200 livres.....	24½c
Porcs à bacon.....	25c
Vieux porcs, suivant la qualité: de 22 à 25c la livre	

(2) A MONTREAL

Jeunes porcs de 100 à 200 livres.....	25½c
Vieux porcs, suivant la qualité: de 22 à 25c la livre	

Marché tranquille, mais ferme aux prix indiqués.

LAPINS

Lapins..... \$1.00 à \$1.50 le couple

VEAUX ENGRAISSES AU LAIT

No 1.....	22½c
No 2.....	21c
No 3.....	19½c

Marché très ferme. — Les veaux de 3 à 4 semaines, de belle qualité et bien préparés se vendent bien aux prix indiqués.

MOUTONS D'UN AN ABATTUS

No 1.....	18c
No 2.....	17c
No 3.....	16c

Marché ferme, mais la demande est presque nulle.

AGNEAUX

No 1.....	22½c
No 2.....	20½c
No 3.....	19c

Marché très ferme. — La demande est bonne pour les agneaux bien préparés.

BOEUF ABATTU

Bouvillons:—

No 1.....	16c
No 2.....	15c
No 3.....	13½c

Taures:—

No 1.....	16c
No 2.....	15c
No 3.....	13c

Vaches:—

No 1.....	16c
No 2.....	14½c
No 3.....	13c

Taureaux —

No 1.....	15c
No 2.....	13½c
No 3.....	12c

Marché plus ferme.

PEAUX

Peaux de vaches ou taures.....	15½c la livre.
Peaux de taureaux.....	15c la livre.
Peaux de moutons.....	\$3.00 à \$4.75 chacune.
Peaux de veaux de champs.....	20c la livre.
Peaux de veaux engraisés au lait.....	30c la livre.
Peaux de veaux engraisés au lait pesant moins de 5 livres.....	28c la livre.
Peaux de chevaux \$6.00 à \$7.00 chacune, suivant la grandeur:	
Peaux d'Agneaux, \$3.00 à \$4.75 chacune, suivant la pesanteur.	

Peaux de chevaux à la hausse; les autres à la baisse.

CORRECTION — ŒUFS

Dans le précédent numéro, nous avons donné les prix comme suit: Strictement frais, 62c; No 1, 52c.

Nous aurions dû dire: Strictement frais (gros), 62c; Strictement frais (petits), 52c; No 1, 45c.



EDITORIAL

Deux Réunions Importantes

Deux conventions importantes se tenaient en même temps dans la province de l'Ontario, les 5 et 6 février, celle des Marchands de Provisions du Canada, à London; celle des Producteurs de Laine du Canada, à Toronto.

Les marchands de provisions tiennent chaque année des assises très intéressantes. En effet, les hommes les mieux renseignés de toutes les villes du pays dans ce genre de commerce se réunissent pour discuter les moyens les plus aptes à faire progresser leurs affaires, d'abord, et ensuite discuter toutes autres questions d'intérêt général, mais touchant particulièrement leur commerce: augmentation de la production agricole, classification des produits, vente d'après la qualité, transport, relations entre producteurs et commerçants, etc... L'un des sujets au programme était le suivant: "La commission chargée d'acheter le fromage pour le Gouvernement Impérial en 1917 a-t-elle donné justice aux producteurs et aux marchands? L'on m'avait demandé de traiter le sujet du point de vue du producteur. Mon opinion, je l'avais déjà exprimée très nettement, particulièrement à la convention de la Société Laitière à St-Hyacinthe: c'est que la Commission a, de façon générale, rendu entière justice aux producteurs, qu'elle leur a même rendu des services signalés.

Comme je ne pouvais assister aux deux réunions, je dus faire mon choix. Etant au courant de ce qui se passerait à London, je m'en fus à Toronto avec les producteurs de Laine qui contrairement aux marchands de provisions dont l'association existe depuis de nombreuses années, y tenaient leur première convention.

Cette assemblée avait été convoquée par le Ministère Fédéral de l'Agriculture. Des producteurs de laine de toutes les provinces s'y sont rendus. Il s'agissait d'aviser aux meilleurs moyens à prendre pour protéger leurs intérêts en même temps que pour augmenter la production et organiser le commerce de la laine, devenue un article presque de luxe en même temps que de première nécessité.

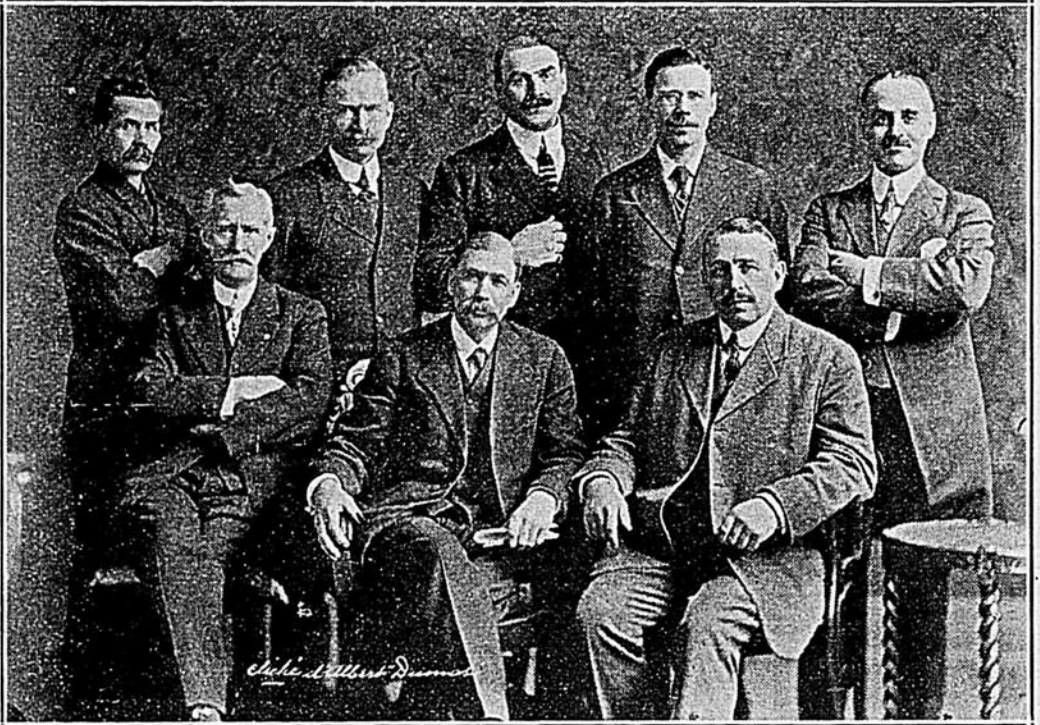
Après discussion, les délégués s'accordèrent sur la nécessité de fonder une société coopérative des producteurs de laine du Canada. Les détails de l'organisation furent laissés à un comité formé de deux représentants de chaque province. Il semble bien que, pour le début du moins, cette société se donnera simplement une mission d'éducation et de propagande. L'on pourvoira, en autant que possible, à l'uniformité de préparation, d'emballage, de classification, du mode de vente, etc., de même que l'on s'occupera de faire adopter des lois qui protégeront les producteurs aussi bien que les commerçants et les manufacturiers et encore de combattre certaines mesures législatives qui voudraient introduire des intérêts pour fermer des débouchés importants au commerce de laine.

Comme on le voit, cette convention a fait un excellent travail; elle a tracé un programme qui a de l'ampleur et que, nous l'espérons bien, elle pourra remplir à la lettre. En effet, la laine a, depuis quelques années passé au premier plan des produits agricoles, et, malheureusement, puisque nous parlons du point de vue du producteur, nous devons bien avouer que celui-ci ne s'est jamais préoccupé outre mesure d'en faire une industrie payante. Il faut sortir de l'ornière. La province de Québec est celle où il se produit le plus de laine, dans le pays. Il importe donc que ses producteurs s'organisent pour la vendre avantageusement et, par conséquent, augmenter la production.

C'est à cette organisation que veut travailler la Coopérative des Fromagers avec le concours de ses coopératives locales affiliées. Elle a déjà commencé l'an dernier à faire en petit le commerce de la laine; mais elle aura cette année un département spécial pour la réception, la classification et la vente de la laine. Elle s'appliquera en outre à donner aux producteurs tous les renseignements et les conseils dont ils auront besoin. Ceux-ci sont donc invités à s'adresser à elle dès maintenant.

AUGUSTE TRUDEL.

Directeurs et principaux officiers de la
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE des FROMAGERS
DE QUEBEC



JOS. CHENARD
Directeur

EMILE BELZILE
Directeur

CHS. LAVOIE
Directeur

AD. BLAIS
Directeur

J. ART. PAQUET
Vérificateur

L. R. GAUVREAU, N.P.
Secrétaire-Trésorier

F. BOUCHER
Président

AUG. TRUDEL
Gérant

Ce conseil d'administration a été maintenu dans ses fonctions pour l'année 1918, à l'assemblée générale des sociétaires qui a été tenue à Bic, comté de Rimouski, le 31 janvier dernier.

Il importe de noter que le personnel du conseil d'administration de la Société a toujours été pratiquement le même depuis son organisation en 1910. Sous sa direction, la Coopérative des Fromagers a progressé dans des proportions qui ont dépassé les prévisions les plus optimistes. Ce résultat est la meilleure preuve d'une administration sage et clairvoyante. Il n'est donc pas étonnant que les sociétaires aient renouvelé d'année en année leur confiance absolue en ces directeurs.

La Coopérative des Fromagers a commencé l'année présente sous les plus heureux auspices. Dans l'intérêt de la classe agricole, nous lui souhaitons un succès complet.

COOPÉRATION AGRICOLE

L'esprit de la loi des coopératives

Les problèmes de l'heure présente que nous avons soulignés dans le précédent numéro du Bulletin, quand et comment se résoudre-ils ? Nous n'en pouvons encore entrevoir la solution prochaine ou éloignée, ni proposer une formule qui ralliera les adhésions de tous les intéressés. Mais il nous semble que toutes les difficultés s'aplaniront quand, à la suite d'une campagne systématique d'éducation, l'on aura réussi à faire comprendre ce qu'est réellement la coopération.

Dès à présent rappelons-en la définition et le principe qui la gouverne. Coopérer c'est joindre ses efforts, son action aux efforts à l'action d'un ou de plusieurs individus, dans le but d'obtenir un résultat commun. La coopération agricole, ce serait donc l'union des efforts, de l'action des cultivateurs dans le but d'obtenir un résultat qui intéresse particulièrement la classe agricole.

Notre loi des sociétés coopératives répond-elle parfaitement à cette définition, reconnaît-elle toujours le principe que nous venons de poser ? Nulle loi n'est parfaite; celle-ci comme les autres renferme donc plusieurs lacunes. Ainsi, le fait d'assimiler une société coopérative à une société par actions à responsabilité limitée n'est-ce pas une anomalie ? Peut-être, mais la loi s'en tient là. Et nous voulons démontrer de suite, précisément en faisant ressortir le contraste entre la loi des sociétés coopératives et la loi des sociétés par actions, que l'on a respecté dans l'ensemble le principe et la définition.

Ainsi une société coopérative existe par la réunion de plusieurs personnes qui ont rempli les formalités prescrites; son succès dépend de leur travail, de leur énergie et de leur esprit d'entreprise. Une société par actions au contraire tire sa force d'un certain capital consacré à l'exploitation d'une entreprise pour laquelle la société a été formée. Le législateur a parfaitement compris cette différence, puisqu'il pose dès le second article de la loi des coopératives agricoles, qu'une coopérative devra être composée d'au moins 25 personnes, alors que 5 personnes seulement peuvent être autorisées à former une compagnie à fonds social. Comme le principal objet d'une compagnie de ce genre est de réunir des capitaux, il importe assez peu en effet qu'elle

se compose d'un grand nombre de personnes, puisqu'une seule peut fournir la plus grande partie du montant nécessaire à l'exploitation; la société coopérative a pour but principal de grouper d'abord les individus qui, par la suite, apporteront leur mise, au fonds commun nécessaire pour atteindre l'objet de la société.

Puisque tel est le principe posé dès les premiers articles de la loi, n'est-il pas à propos d'insister sur les conséquences qui en découlent pour les coopérateurs ? L'on semble en effet trop oublier qu'une société coopérative, c'est la chose de tous ses membres, que tous y sont intéressés au même degré. Il est donc important que chacun contribue à son succès dans toute la mesure de ses capacités et qu'il la fasse bénéficier de son esprit d'initiative, de son habileté et du fruit de son expérience.

Il faut cependant s'entendre. Chaque société a, à sa tête, un gérant qui, dans le cours ordinaire des affaires, doit avoir liberté aussi complète que possible. L'immiscion d'un sociétaire peu au fait, en temps inopportun, ne pourrait avoir qu'un résultat désastreux. Un gérant qui a la confiance de ses gens doit avoir toute la latitude voulue. Mais il y a tant d'autres manières pour un sociétaire d'être utile à sa société, soit en lui donnant toujours la préférence, qu'il s'agisse d'achats, de ventes, etc., soit en faisant pour elle une propagande discrète et intelligente. L'on travaille ainsi dans l'intérêt commun tout en faisant pour soi une bonne affaire.

L'on comprend que dans une compagnie par actions formée pour une entreprise financière, commerciale, ou industrielle, le détenteur d'une seule action s'intéresse assez peu aux affaires de la compagnie, lorsqu'un autre actionnaire qui détient la majorité des actions peut réduire à néant le prestige personnel qu'il pourrait voir. Car un actionnaire a autant de votes qu'il a d'actions, tandis que dans les sociétés coopératives, un sociétaire n'a qu'un vote quelque soit le nombre de ses actions. En ce faisant, l'on a encore reconnu un principe fondamental de la coopération: c'est l'individu ici qui l'emporte sur l'argent, sur le capital.

Cette analyse pourra peut-être aider à faire comprendre l'idée de la coopération et contribuer au bon fonctionnement des sociétés coopératives. Nous la poursuivrons dans les numéros subséquents.

JEAN TRUDEL.



AUX LECTEURS DU BULLETIN

Nous nous proposons de donner sur cette page une étude sur trois sujets différents apparemment, mais intimement reliés entre eux parce qu'ils ne sont que la transformation subie par une même matière première, le lait.

Dans un premier article nous avons payé un tribut d'hommage à la vache et nous avons conclu un pacte tacite de lui accorder l'importance qu'elle mérite et de lui donner les soins qu'elle demande afin qu'elle puisse rendre davantage.

Nous continuerons nos causeries 1o sur l'étude du lait qu'elle nous donne, 2o sur la conversion en beurre que nous en faisons et 3o sur les changements qui surviennent dans la conservation de ce produit.

LE LAIT

Le lait est cette partie du sang détournée de sa voie naturelle, l'entretien de la vie, et qui s'écoule par les mamelles de la vache après transformation sous l'action des glandes mammaires.

Cette transformation ne se produit qu'après la mise bas; ce produit sert de nourriture au nouveau-né: il contient des propriétés purgatives et nourrissantes qui l'éveillent à la vie et à son développement corporel.

Le lait change dans sa composition au fur et à mesure que la croissance du veau le demande. Après un certain temps cependant, il convient à l'alimentation humaine. C'est pendant cette période que l'homme a établi des industries diverses basées sur les matières qu'il contient. Des industries analogues se sont établies dans tous les pays et l'homme y a déployé une activité toute spéciale depuis un demi-siècle.

Le changement dans la composition du lait se fait graduellement d'une manière presque insensible depuis la mise bas. Si on étudie sa composition au début de la lactation et peu de temps avant la cessation, on constate une différence considérable.

Cette différence de composition à ces phases extrêmes de la lactation mérite qu'on y réfléchisse quelques instants. Le lait est destiné tout d'abord à fournir les principes de vie et de croissance au petit de la femelle, et la nature y pourvoit

d'une manière graduelle et insensible. Le petit prend un développement rapide avec cet aliment et peu à peu sous l'impulsion de la nature, il s'habitue aux herbages et aux grains qui formeront sa ration de croissance et de chair. N'est-il pas étonnant que l'homme ne s'attache pas davantage à suivre l'exemple de la nature, quand il prive le veau de sa source de vie pour lui en substituer une de son choix. Combien de fois ne sommes nous pas témoins des substitutions les plus étranges; de l'eau (impure quelquefois) au lieu de lait, un peu d'herbe ou de fourrage que ses organes de digestion ne sont point en état de convertir suivant ses besoins. La nature fait sagement ce qu'elle fait; imitons-la dans l'alimentation des veaux comme dans le reste; apprenons surtout à ménager les transitions, les changements brusques et soudains de nourriture dans les rations alimentaires pour tous les animaux quelques soient leur âge et condition.

Comme la source de vie se renouvelle à chaque année chez la vache, il est bon de rappeler que la gestation exerce une influence considérable sur la composition du lait. Cette partie du sang secrété par les glandes de la mamelle, se tarit d'elle-même; elle change de voie pour ainsi dire. Le veau qui a grandi peut se dispenser de cette secretion, tandis que celui qu'elle porte réclame sa ration de formation. Il ne serait plus propre d'ailleurs ni pour l'usage du veau qui s'en dégoûte naturellement; et il n'est pas convenable non plus pour l'alimentation humaine.

Un sujet d'étonnement est le changement à peine perceptible dans la composition intime des constituents du lait. La teneur en eau varie, la protéine varie en qualité et en quantité et de même pour la matière grasse. D'un autre côté cette différence si légère, produit des effets physiologiques, à peine croyables; et pour ma part je reste émerveillé en face du rapport inconnu entre ces petites proportions de matière qui par leur agencement savamment combiné donnent vie, croissance et travail.

La conclusion pratique à tirer de ces considérations, c'est de se bien pénétrer que la vache ne saurait accomplir sa mission sans les soins que l'homme, son propriétaire, est tenu de lui donner. Ces considérations serviront à expliquer les surprises du cultivateur quand on lui parle de changement dans la composition du lait.

J. D. LECLAIR



PRODUCTION DE LA VIANDE

LA PART DE CHACUN

La part de la coopérative.

Les directeurs du *Bulletin des Agriculteurs*, m'écrivant pour me demander de collaborer régulièrement à leur revue transformée, expriment leur volonté de stimuler la production de la viande dans la province de Québec: "Nous avons l'intention de ne rien négliger pour augmenter la production de la viande." Voilà qui est parler net, et tous savent qu'à la Coopérative des Fromagers, on ne parle pas pour ne rien dire.

Les cultivateurs trouveront donc de ce côté, une aide puissante qu'ils auraient tort de négliger. La Coopérative agricole des Fromagers veut faire maintenant pour la viande ce qu'elle a fait avec succès pour les produits laitiers:

*Assurer un débouché avantageux.
Vendre suivant la qualité.*

Voilà qui est important et qui va changer la situation du tout au tout. Jusqu'à présent, notre élevage était enfermé dans un cercle vicieux. Le commerçant disait à l'éleveur: "Vous produisez des animaux de qualité inférieure, je ne peux pas vous donner un prix élevé." L'éleveur répondait: "Tant que vous me payerez des prix dérisoires pour mes animaux, pour les bons comme pour les mauvais, je ne pourrai pas mieux préparer mes animaux." Et le même dialogue se répétait tous les ans, pas toujours en termes aimables, mais sans rien changer. Les éleveurs, peu encouragés, continuaient à produire peu de viande et de la viande de second choix.

C'est mon idée que la Coopérative va faire cesser l'ennuyeuse ritournelle. En vendant la viande envoyée par ses membres au plus haut prix du marché, suivant la qualité, elle contribuera à augmenter la production et surtout à améliorer la qualité. Un éleveur envoyant des agneaux de différentes qualités et voyant que les plus beaux, les mieux finis, les mieux conformés se vendent 22 sous $\frac{1}{2}$ la livre, pendant que les autres atteignent à peine 19 sous, sera encouragé à ne produire que des agneaux de qualité et à en produire beaucoup.

La part des éleveurs.

Etant assurés de débouchés rémunérateurs, les éleveurs peuvent et doivent se lancer sans crainte dans une production intensive de viande. Sans négliger la production du lait — ce qui est essentiel — ils doivent engraisser plus de veaux de

lait, élever plus de porcs, augmenter leurs troupeaux de moutons et même dans certaines conditions préparer du "jeune bœuf."

Est-ce trop demander? La production de la viande exige relativement peu de main d'œuvre. Les fenils sont encore remplis de foin. Les ministères de l'agriculture nous promettent un fort approvisionnement de concentrés (blé d'Inde, son, gru, etc.). Il y a donc possibilité d'augmenter, d'une façon considérable, la production de la viande.

C'est d'ailleurs le moyen de maintenir et même d'accroître la fertilité de sa terre, en conservant les fumiers. Une ferme d'élevage prend de la valeur; une ferme à foin en perd.

En agissant ainsi, les éleveurs réaliseront des bénéfices très substantiels, car la viande va atteindre des prix surprenants. (Ceux qui se paient actuellement sont déjà très jolis!)

De plus, ils rempliront un devoir patriotique: ils aideront aux Alliés à remporter la victoire. Qu'ils pensent que l'approvisionnement en vivres est aussi nécessaire que celui en munitions. Chaque livre de viande produite est aussi efficace que bien des balles.

La victoire finale appartiendra peut-être à celui qui pourra fournir à ses soldats la dernière livre de bœuf ou de bacon.

La part du Zootechnicien.

Pour ma part, modeste collaborateur du *Bulletin des Agriculteurs*, je vais essayer de donner, chaque semaine, les renseignements techniques qui aideront aux praticiens à produire davantage, à produire meilleur et à produire économiquement. Je vulgariserai de mon mieux les bonnes méthodes d'élevage.

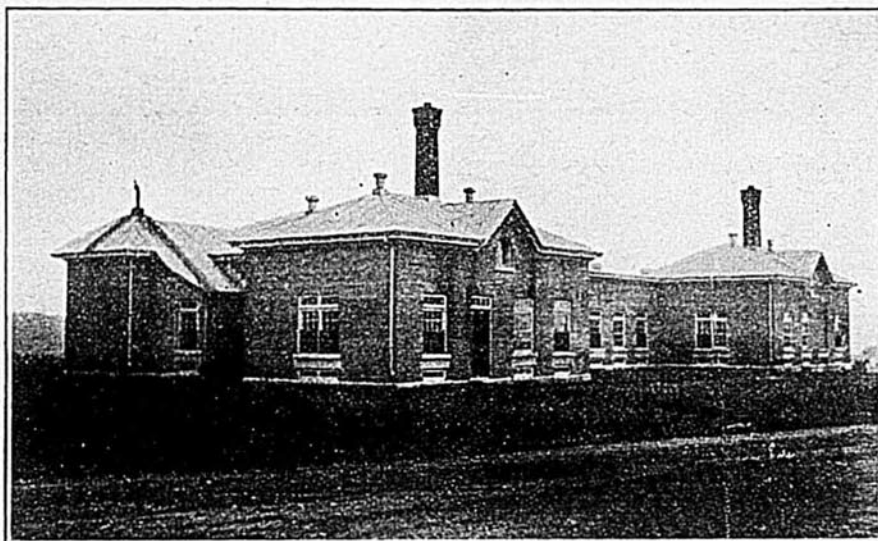
Pour que cette collaboration soit efficace, il importe qu'elle ne se fasse pas au hasard. Que mes lecteurs me fassent donc connaître leurs besoins et leurs désirs; qu'ils me posent les problèmes qu'ils ont de la peine à résoudre; qu'ils m'indiquent les sujets qu'ils veulent que je traite; qu'ils me fassent part de leurs impressions pour que j'en fasse mon profit, de leurs échecs pour que je les fasse éviter à d'autres, de leurs succès pour qu'ils servent à tous.

De cette façon ma collaboration sera utile. En réunissant tous nos efforts, nous ferons du bon travail.

JOSEPH PASQUET,

*Professeur de Zootechnie,
Ecole d'Agriculture
de Ste-Anne de la Pacotière.*

L'ABATTOIR DE PRINCEVILLE



TABLEAU

montrant, par paroisse, le nombre, le poids et la valeur totale des porcs reçus à l'abattoir de Princeville de novembre 1916 à janvier 1918 (13 mois):

1. Princeville.....	1320 porcs	185,802 lbs.	\$36,476.37
2. Ste-Sophie de Mégantic.....	322 "	46,916 "	9,041.75
3. Plessisville.....	222 "	30,883 "	6,051.33
4. St-Norbert d'Arthabaska.....	221 "	31,344 "	6,056.88
6. St-Rosaire.....	97 "	13,166 "	2,009.12
6. St-Louis de Blandford.....	79 "	12,466 "	2,538.43
7. Notre-Dame de Lourdes.....	39 "	5,002 "	972.12
8. Victoriaville.....	30 "	3,872 "	814.75
9. Ste-Hélène de Chester.....	27 "	3,224 "	664.86
10. Arthabaska.....	26 "	4,291 "	887.66
11. St-Fortunat de Wolfe.....	23 "	3,434 "	731.28
13. St-Valère de Bulstrode.....	17 "	2,355 "	482.90
13. Ste-Elizabeth de Warwick.....	17 "	2,311 "	420.99
14. St-Samuel.....	11 "	1,386 "	200.97
15. Trottier Mills.....	9 "	953 "	202.20
16. Warwick.....	8 "	1,296 "	290.88
17. Ste-Clothilde.....	8 "	836 "	185.80
18. St-Pierre-Baptiste.....	7 "	1,195 "	213.17
19. Laurierville.....	7 "	1,034 "	219.37
20. St-Rémi de Tingwick.....	5 "	653 "	146.92
21. Maddington Falls.....	3 "	365 "	73.00
22. Lemieux Station.....	1 "	225 "	34.88
Total.....	2499 porcs	353,009 lbs.	\$69,315.63

Nous reviendrons sur ces chiffres, bien qu'ils suffisent par eux-mêmes à donner une idée de l'excellent travail qui s'accomplit dans cet établissement agricole.



OLEO-MARGARINE

On en parle beaucoup dans les journaux ces jours-ci.

Le *Journal of Commerce*, assurément bien renseigné, assure que le gouvernement britannique entend prendre des mesures pour populariser la consommation de la margarine — entre parenthèses, produit que ce journal trouve excellent. Le gouvernement britannique fait actuellement réquisitionner toutes les huiles végétales et les matières grasses entrant dans la fabrication de la margarine. De plus, on fait des arrangements pour établir plusieurs fabriques à margarine.

Avant la guerre, la Grande Bretagne manufacturait de 50.000 à 60.000 tonnes de margarine. Elle en importait 70.000 tonnes de la Hollande.

La conséquence de tout ceci, c'est que, même au Canada, quand l'approvisionnement de matières végétales sera complété, on va "pousser" activement la fabrication de la margarine. Et pour cela, on se servira de la publicité. Tout ira bien aussi longtemps qu'on fera connaître la margarine comme étant de la margarine.

C'est ce qu'il faut surveiller activement.

Soyons sur nos gardes. Il ne s'agit pas d'être contre la margarine; il s'agit de ne pas faire passer la margarine pour du beurre.

FAINEANTS

Un journal de Québec suggère qu'on solutionne le problème de la main-d'œuvre agricole en envoyant les "fainéants" des villes aider les cultivateurs à produire les denrées dont on a tant besoin.

Imaginez-vous un "fainéant" tenant la charue, se levant avec le jour et finissant au crépuscule ! Il faut une autre sorte d'étoffe d'homme qu'un fainéant pour faire un ouvrage aussi fructueux que celui de l'agriculteur !

Il est risible de voir des journalistes se presser l'encéphale pour trouver des solutions aussi sottes.

ACHETEZ DE SUITE

Toutes les revues agricoles annoncent à leurs lecteurs qu'il y aura rareté de graine de semences ce printemps.

Il faut alors prendre ses précautions et s'assurer de ce dont on a besoin. Faut pas s'exposer à être désappointé.

BLE

Encore que l'annonce en ait été publiée dans beaucoup de journaux, il est bon que les lecteurs du *Bulletin des Agriculteurs* soient bien informés au sujet du blé que le gouvernement fédéral offre en vente.

Il est, tout d'abord, important de savoir que ce n'est pas le gouvernement provincial qui vend ce blé mais bien seul le gouvernement fédéral.

Il faut s'adresser pour s'en procurer, à M. Jules Simard, inspecteur des semences, Hôtel des Postes, à Québec, employé fédéral à cet effet.

Le prix en sera de \$2.50 f.o.b. Québec et plus probablement de \$2.52, si le nouveau tarif des chemins de fer est en vigueur.

Il est de toute importance que l'on sache que le gouvernement fédéral ne vend de blé par quantité moindre qu'un char. Il est, par conséquent, inutile d'essayer d'en acheter 50 ou 100 minots.

Un journal mal informé a annoncé que le gouvernement provincial, pour sa part, se chargeait d'en faire négocier la vente par plus petites quantités. Il n'en est rien.

Ce blé est de la variété Marquis.

ARMAND LETOURNEAU.

NOTE

VOTRE APPRECIATION

Le premier numéro du *Bulletin des Agriculteurs* est, depuis une semaine, entre les mains de nos lecteurs qui ont eu le temps de l'étudier à loisir. Nous les invitons cordialement à nous faire part de leur impression et de nous communiquer leurs remarques sur l'apparence de notre journal, le caractère typographique, aussi bien sur les sujets qui y sont traités.

Nous les invitons à parler en toute franchise, car notre seule ambition est de leur être utile en leur procurant un journal qui réponde autant que possible à leurs désirs.

Si *Le Bulletin des Agriculteurs* manque sous quelque rapport, dites-le nous: nous tâcherons d'améliorer. S'il vous plaît, dites-le à vos amis et faites leur souscrire et verser leur abonnement annuel.

Pourrons-nous nous procurer des Engrais ?

UN DISCOURS OFFICIEL SUR CE SUJET

Bon nombre de lecteurs seraient sans doute curieux de savoir ce que M. Grenier a dit au Congrès de la Société d'Industrie laitière à St-Hyacinthe sur le problème des engrais — problème aussi sérieux que ceux déjà très sérieux qui assombrissent de plus en plus l'horizon.

Le discours de M. Grenier, pas plus que les "cotations" que l'on expédie à la place des marchandises commandées, ne nourrira guère les porcs, il faut avouer. Mais il détaille les efforts que l'on fait bien sincèrement pour régler cette question embarrassante.

Si encore, dira-t-on, on nous fichait la paix avec cette campagne de production, ce serait, au moins, plus facile d'attendre après les engrais; mais plus les engrais deviennent rares et plus on nous demande d'engraisser des cochons.

C'est là une remarque qu'on nous a faite plusieurs fois.

Il est entendu que personne ne discute la nécessité de produire plus de viande de porc.

Voilà dont nous n'aurons plus à nous occuper. Qu'on lise toutefois, dans le présent numéro, la page du ministère de l'Agriculture sur ce sujet.

Reste à trouver de la nourriture pour les cochons. (Non ! mais n'est-ce pas drôle tout de même que le cochon, avec son appétit vorace, peut nous sauver de la famine !)

En ouvrant sa campagne de production, le ministère n'a pas oublié que les cochons devaient manger pour faire de la viande. C'est pourquoi on a pris des garanties. N'allez pas croire, a dit le sous-ministre à St-Hyacinthe — au nom du ministre qu'il représentait — que nous avons procédé à l'aveuglette. Nous avons même retardé notre campagne de plusieurs jours, parce que nous n'avions pas toutes les garanties que nous avons exigées du contrôleur des vivres et du gouvernement fédéral qui contrôlent la situation alimentaire et les chemins de fer. Si, par hasard, les cultivateurs ne recevaient pas d'ici le printemps la nourriture dont ils ont absolument besoin pour nourrir un plus grand nombre de porcs, nous aurons du moins la satisfaction d'avoir fait tout notre devoir et de n'avoir rien négligé pour la leur procurer.

"On nous a promis d'arrêter toute exportation du son et du gru aux Etats-Unis. Il n'en sort pas une tonne depuis plusieurs semaines. On nous a promis d'en fixer le prix. La chose a été faite et nous insistons pour qu'on fasse respecter la loi par tous les meuniers. On nous a promis de limiter les bénéfices des abattoirs et un ordre en conseil a été passé à cet effet."

La situation serait de beaucoup améliorée si l'on pouvait importer du blé d'Inde américain. La récolte en a été énorme, là-bas, mais on a mis l'embargo sur l'exportation. Pourquoi n'a-t-on pas essayé de le faire lever ? On l'a déjà fait mais sans résultat. Expliquant, M. Grenier ajoute: "Je n'accuse personne, je ne dis pas que le contrôleur des vivres ne fait pas son possible,

je constate la chose. Il est survenu des événements que personne ne pouvait prévoir peut-être; la température a été excessivement rigoureuse, les tempêtes ont été aussi terribles qu'inattendues; les chemins de fer sont désorganisés, il n'y a plus de charbon, et je ne doute pas que les Américains, contre leur volonté, ont été dans l'impossibilité de transporter leur immense récolte de blé d'Inde. Quand un peuple en est rendu à fermer ses manufactures pendant plusieurs jours, il n'est plus permis de douter de ses bonnes intentions et de la gravité de la crise des transports."

Les Américains trouveront certainement profit à l'exporter dès qu'ils le pourront et c'est notre conviction que l'embargo sera levé avant longtemps.

Mais nous reviendrons sur ce sujet la semaine prochaine.

J. D'A.

QUELQUES TEMOIGNAGES

La Coopérative des Fromagers a reçu les lettres suivantes qui se passent de commentaires:

a) Au sujet du dernier dividende.

"J'ai reçu la somme de \$0.80, dividende annuel au taux de 8% l'an sur \$10., montant de l'action que j'ai souscrite au capital de votre société.

"Grands remerciements ! C'est vraiment encourageant et, avant longtemps, je prendrai encore des actions.

"Votre dévoué, F. P. BRUNEAU,
Arthabaskaville."

"J'ai reçu hier votre lettre et le dividende pour l'année écoulée. Le taux élevé du dividende montre que les affaires de la Société sont dans un état très florissant. J'en suis satisfait et je m'intéresse beaucoup au succès de la société.

"Votre tout dévoué,
LEO.-A. BISSONNETTE,
St-Polycarpe.

b) Au sujet des ventes.

"Les prix que j'ai obtenus par votre entremise m'ont beaucoup satisfait. Pour les volailles, j'ai obtenu presque le double de ce que j'aurais obtenu ici. Pour les chevreuils, c'est la même chose. Pour les prix seulement, j'ai fait beaucoup plus d'argent, la quantité étant plus grande.

"Vu les profits que j'ai réalisés, j'ai décidé de payer la balance que je dois sur mon action. Je vous inclus un mandat-poste de \$9.00 pour cette fin.

"Votre dévoué, STANISLAS ALLEN,
St-Zacharie."



QUESTIONS ET REPONSES

1ère question. — J'ai deux beaux troupeaux de volailles, l'un de poules, l'autre de poulettes; duquel devrai-je élever ?

Réponse. — Vous devrez accorder la préférence à votre troupeau de poules, surtout au début de la saison. Des poulettes vous obtiendriez plus d'œufs fécondés, mais ceux des poules le seront plus vigoureusement; les poussins qui naîtront de ces dernières vivront plus sûrement et se développeront aussi plus rapidement. D'ailleurs il ne faut pas oublier qu'une poulette ne peut avantageusement devenir mère avant l'âge de dix mois.

2ème question. — Quelle est la meilleure ration de ponte que je puisse actuellement donner à mes poules ?

Réponse. — Une pâtée, le midi; le matin et le soir du grain rond. La pâtée se compose des restes de la cuisine complétés avec de petites patates ou d'autres légumes, dans la proportion d'une terrinée pour vingt-cinq poules. Le tout doit cuire en charpie sur ou dans le poêle aussi longtemps que s'y prépare le dîner de la famille. Quand est venue l'heure du repas, on verse dans un seau et on épaisse avec du gru ou de la moulée d'orge et on sert le régal. Si les poules sont suffisamment grasses, on emploie le gru; si non, on le remplace par la moulée susdite. Dans tous les cas, la pâtée doit être d'une densité telle qu'elle n'adhère presque pas aux doigts. Des grains — quand on en a le choix, — le plus avantageux est le sarrasin, puis c'est le blé, puis l'orge, et enfin le maïs, qui ne devrait être utilisé que les jours très froids et encore en menues quantités.

3ème question. — J'arrive de l'exposition avicole de Montréal. Comme c'est la première fois que j'assiste à une telle réunion de volailles, je n'ai pas besoin de vous dire que j'en ai été dans l'admiration. Là, séance tenante, j'ai décidé d'abandonner l'élevage de mes poules mélangées pour le remplacer par celui d'une race pure. Et aussitôt, les élégantes petites Livournes blanches m'étant tombées dans l'œil, j'en ai retenu une centaine d'œufs pour commencer. Sans doute qu'en me voyant prendre cette voie de progrès vous allez m'approuver ?

Réponse. — Pas tant que cela. Que vous remplaciez vos bariolées par une race pure, très bien; mais votre choix des Livournes n'est pas extraordinaire. Celles-ci sont trop légères; vous y perdrez trop sous le rapport de la chair pour que l'abondance de la ponte y supplée. Vous auriez été mieux avec l'une des trois races américaines: les Rockoises barrées, les Rhodaises rouges ou

les Dottaises blanches. Changez votre commande, si vous le pouvez.

4ème question. — J'ai un beau coq, gros, grand, très actif; à la tête de quel troupeau de reproductrices puis-je le mettre dans quelques semaines ?

Réponse. — A la tête d'un troupeau de dix poules; puis, au fur et à mesure que s'éloigneront les rigueurs de l'hiver, vous pourrez leur adjoindre de nouvelles compagnes, mais pas plus que cinq en tout. Il ne faut pas oublier que la fécondation doit être faite tous les trois ou quatre jours, si vous la voulez bonne.

5ème question. — Devant mes juchoirs j'ai un rideau que j'abaisse tous les soirs, de manière à former une chambre chaude à mes poules pour la nuit. Il me semble que, de temps en temps, je ferais aussi bien de ne pas tant les enfermer. Le matin, quand j'ouvre cette loge, il en sort parfois une fumée humide et, il me semble, malsaine.

Réponse. — Ces chambres chaudes, si chaudes, n'ont jamais leur raison d'être. Que l'on donne un peu de protection aux poules, durant les trois ou quatre nuits les plus glaciales de l'hiver, fort bien; mais plus que cela serait plutôt nuisible. En effet, la transition est alors trop brusque pour n'être pas dangereuse. Elle fait penser à ce que nous ressentirions nous-mêmes en sautant d'un lit fiévreux dans une salle glacée. D'ailleurs une poule s'accoutume à très bien dormir dans une basse température, toute emmitoullée qu'elle est dans sa plume. Le matin, elle ouvre graduellement celle-ci et souffre ensuite moins de l'atmosphère ambiante du poulailler ou de l'extérieur. Dans ce cas la santé et la ponte n'en sont que meilleures; c'est ce que l'expérience a prouvé en maints endroits.

6ème question. — On se plaint toujours que les œufs de mes poules sont trop petits pour être rangés en première classe. Quel est le poids normal d'un œuf ?

Réponse. — Deux onces.

7ème question. — Je n'ai jamais donné de charbon de bois à mes poules et il me semble que c'est un caprice, qu'elles peuvent pondre tout aussi bien sans cela.

Réponse. — Le charbon de bois a sa grande utilité et souvent sa nécessité pour les poules; il régularise la digestion et en général tout le travail des intestins. Et il faut que tout marche bien dans l'organisme d'une pondeuse, si l'on veut qu'elle donne son œuf avec régularité tous ou presque tous les jours. On pourrait ici comparer les effets du charbon à ceux de la graisse dans un mécanisme. Donc n'omettez plus ce détail.

L'Abbé J.-B.-A. ALLAIRE.



NOURRISSEZ ET SAUVEZ VOS ABEILLES

“Aidez au gouvernement à économiser le blé et la viande en produisant plus de miel.”

Tandis que les demandes de miel sont illimitées, le marché en est complètement dépourvu. Il faut produire beaucoup plus de miel que les années passées. D'ici à l'époque de la miellée, vous devez sauver vos abeilles et préparer vos ruches pour le maximum de leur rendement.

Dans les différentes parties de la province, un grand nombre de colonies à leur entrée en cave avaient très peu de nourriture. Peut-être, êtes-vous décidé de les laisser mourir. Ne soyez pas égoïste, lorsque quelques livres de sucre peuvent les sauver. Songez à la crise sucrière qui sévit par tout le monde. Dites-vous que nos soldats en ont besoin. Après avoir réfléchi à ces choses, vous n'hésitez pas à faire votre part dans la malheureuse impasse où nous nous trouvons et devant les dangers qui nous menacent tous.

Aux Etats-Unis, on a tellement bien compris comme il est important de garder des ruches en aussi grand nombre que possible, que le bureau de l'administration des vivres, division du sucre (Etat du Massachusetts) a autorisé la vente du sucre pour tous les apiculteurs qui en feraient la demande. Ils n'ont qu'à donner leur adresse en mentionnant le nombre de colonies qu'ils possèdent, on leur retourne la quantité de sucre demandé.

Ce qui est essentiel pour le moment est de voir si nos abeilles ont assez de nourriture pour se rendre à la sortie des ruches. Si vous êtes obligés de les nourrir en cave, il est préférable de leur donner du sucre en pâte plutôt que du sirop. Faites dissoudre, sur un feu doux, 6 livres de sucre dans une chopine et un huitième d'eau chaude. Une fois le sucre fondu, ajoutez un quart de cuillerée à thé de crème de tartre; sans brasser, faites bouillir pendant quelques minutes à 238. Fahrenheit. Puis procédez de la même façon que lorsque vous faites du sucre à la crème; lorsque cette pâte commence à refroidir, brassez-la jusqu'à ce qu'elle blanchisse. Versez alors dans des casseroles pour qu'elle forme des galettes d'environ un pouce à un pouce et demi d'épaisseur.

Surveillez la température de votre cave afin que vos abeilles n'aient ni trop chaud, ni trop froid: 42. Fah. est l'idéal.

Une fois vos ruches dehors, vous pouvez, en vous servant de nourrisseur, donner du sirop moitié eau, moitié sucre.

Tous les renseignements vous seront donnés avec plaisir en vous adressant à:

C. VAILLANCOURT,
Instructeur Provincial d'Apiculture,
Ministère de l'Agriculture,
Parlement, Québec.

NOTICE HISTORIQUE

Depuis quand les abeilles existent-elles au Canada? en particulier dans la province de Québec? En était-il fait mention avant 1608?

Quoique nous n'ayons pas de preuve certaine, tout porte à croire qu'il y avait des abeilles vivant du moins à l'état sauvage; puisque nous lisons dans les relations des Jésuites en date de 1637 que les sauvages se faisaient une décoction composée d'alun et de miel comme remède contre le typhus. — Donc, à cette époque, le miel était connu au pays. — Depuis cette date jusqu'en 1870, il est bien difficile de donner l'évolution de l'apiculture, aucun recensement n'en fait mention.

En 1870, le recensement nous donne pour la province de Québec, 41,295 ruches ayant produit 648,000 livres de miel.

Les ruches d'alors étaient pour la plupart à cadres fixes. Les abeilles étaient de race allemande ou noire. Les italiennes étaient encore bien rares — la première reine qui traversa les mers en 1860 devint la propriété de M. S. P. Parson, des Etats-Unis, moyennant la somme de \$50.00. On ne connaissait pas alors la supériorité des abeilles italiennes sur les noires. Ce n'est que depuis dix ans à peine que dans notre province on a commencé à les apprécier à leur juste valeur.

Les méthodes employées à ce temps n'approchaient pas la perfection de nos méthodes modernes; aussi l'apiculture faisait-elle peu de progrès, même de 1870 à 1880 elle décrivit sensiblement — la récolte à la fin de cette dernière année ne fut que de 550,000 lbs., près de 100,000 de moins qu'en 1870.

Cette diminution était due principalement à ce que la grande partie des apiculteurs par leur méthode de procéder détruisaient la moitié de leurs abeilles chaque année. Il le fallait bien si l'on voulait manger du miel. Heureusement aujourd'hui avec les ruches à cadres mobiles cette méthode barbare est presque disparue.

Dans le cours de l'hiver 1879, M. D. A. Jones se rendit dans l'île de Chypre pour se procurer l'abeille “Chypriote” et en faire l'élevage. Dès l'année suivante des milliers de ces reines furent distribuées par tout le pays et même aux Etats-Unis. Cette race ne semble pas avoir eu de succès ici.

En 1880, les abeilles italiennes commençant à être acclimatées, existent en plus grand nombre et leur prix est plus raisonnable. Elles se vendent \$1.00 chacune, le prix d'aujourd'hui.

[Extrait de l'Histoire Apicole pour la province de Québec, par C. VAILLANCOURT.]



NOTES



IMPORTANT

Amendement à la loi des sociétés coopératives agricoles.

L'Assemblée législative de Québec vient d'adopter plusieurs amendements à la loi des sociétés coopératives. Entre tous, nous tenons à porter immédiatement le suivant à la connaissance des sociétés coopératives:

"L'article 1974 des statuts refondus, 1909, est amendé en remplaçant le premier alinéa par le suivant:

1974 "Le montant de chaque action est de dix piastres, payable (en cinq versements annuels de deux piastres) le premier le jour de l'inscription du sociétaire, et les autres d'année en année à la même date. (La Société peut cependant décider par règlement que les actions souscrites après son adoption seront payables comptant ou en moins de cinq versements, et déterminer le montant de chacun. Ce règlement ne peut avoir d'effet rétroactif et ne s'applique qu'aux actions souscrites après son adoption.)

"Il est toujours permis à un sociétaire de se libérer par anticipation et l'intérêt peut lui être payé sur les montants versés par anticipation pour le temps à courir de la date du paiement à celle de l'échéance."

La conséquence de cet amendement est celle-ci: c'est que celui qui souscrita à l'avenir une action dans une société coopérative agricole devra s'engager à payer deux piastres comptant et au moins deux piastres par année jusqu'à parfait paiement, au lieu de une piastre par année, comme la loi le permettait par le passé. Les sociétés coopératives pourront même, par règlement augmenter le montant des versements annuels.

Cette loi est maintenant en vigueur et toutes les sociétés doivent s'y conformer: elles ne devront donc pas accepter de souscriptions à des conditions autres que celles prescrites.

ABONNEMENT

Comme nous le disons en première page, l'abonnement à notre journal est de \$0.50 par an pour les membres de la Société Coopérative des Fromagers et des coopératives affiliées; et de \$1.50 par an pour les autres.

Les cultivateurs, membres seulement d'une société coopérative locale, devront, pour bénéficier de cet abonnement de faveur, faire contre-signer leur demande par le secrétaire de leur coopérative locale.

Les membres de la Coopérative des Fromagers devront en faisant leur demande d'abonnement indiquer le numéro de leur certificat d'action.

VENTES AVANTAGEUSES

La Coopérative des Fromagers a vendu cette semaine, à des prix avantageux, les produits suivants:

FEVES

M. LEO. A. BISSONNETTE, St-Polycarpe, comté Soulanges, 1 poche de fèves blanches, classées No 1, pesant 54 livres, qui ont rapporté \$6.68.

M. CHARLES DUQUETTE, St-Charles, comté St-Hyacinthe, 1 poche de fèves blanches, classées No 1, pesant 120 livres, qui ont rapporté \$14.98.

PORCS

M. CERICE BELLES-ISLES, St-Fabien, comté Rimouski, 3 porcs, pesant 510 livres, qui ont rapporté \$121.57.

M. PHILIAS LAMPRE, Lac des Isles, comté Labelle, 3 porcs, pesant 281 livres, qui ont rapporté \$64.55.

AGNEAUX

M. JOS. BLANCHETTE, St-Norbert, comté Arthabaska, 1 agneau classé No 1, pesant 45 livres et 1 agneau classé No 2, pesant 36 livres, qui ont rapporté \$15.47.

M. HENRI CORMIER, St-Louis de Blandford, comté de Mégantic, 1 agneau, pesant 39 livres, classé No 1, qui a rapporté \$7.75.

VEAU

M. CONSTANT COURTE, Rouge Vallée, comté Argenteuil, 1 veau, classé No 1, pesant 75 livres, qui a rapporté \$15.65.

VOLAILLES

M. ADELARD ROY, Ptre, Lac des Isles, comté Labelle, 18 poules, pesant 63 livres, classées No 1, et 1 poulet, pesant 2 livres, classé No 2, qui ont rapporté \$16.79.

M. FRAS. MARCHESSEAULT, membre de la Société Coopérative, St-Antoine sur Richelieu, comté Verchères, 7 poulets, pesant 46 livres, classés "Extra Choix," 9 poulets, pesant 56 livres, classés "Choix," 2 poulets, pesant 11 livres, classés No 1, qui ont rapporté \$34.13.

M. ALBERT DEMERS, Howick, comté Chateauguay, 10 poules, classées No 1, pesant 61 livres, qui ont rapporté \$18.00.

M. FREDERIC CYR, membre de la Société Coopérative de New Richmond Station, comté Bonaventure, 1 poulet classé "Choix," pesant 6 livres, 3 poulets classés No 1, pesant 13 livres, et 8 poules classées No 1, pesant 30 livres, qui ont rapporté \$12.20.

DE LAVAL

LA SPÉCIALITÉ DE LAVAL :

Appareils et Fournitures pour Beurreries, Etablissements de Laiterie, Fromageries

FABRICATION DE LA CREME A LA GLACE,
ET LAITERIES DE FERMES

- | | |
|--|--|
| Bassins à crème Alpha | Séparateurs à crème De Laval |
| Bassins à fromage Alpha | Séparateurs à petit-lait De Laval |
| Bassins de réception Alpha | Clarificateurs à lait De Laval |
| Presses à fromage Alpha | Emulseurs De Laval |
| Engins à gazoline Alpha | Réservoirs de beurrerie en cyprès |
| Barattes de laiterie | Réservoirs en acier galvanisé |
| Malaxeurs à beurre | Boîtes à beurre, tous genres |
| Moules à beurre | Baratte et malaxeur à beurre combinés |
| Appareil à transporter le beurre | Pompes, tous genres |
| Séparateurs à crème | Agitateurs |
| Bidons à lait pour fabrication | Pasteurisateurs |
| Silos "Ideal" à fourrage vert | Peseurs de lait écrémé |
| Bouilloires et engins | Refroidisseurs à lait et à crème |
| Hache-ensilage et souffleur | Tuyaux et raccords sanitaires |
| Installation d'étables | Réchauffeurs à lait |
| Bidons à lait et à crème | Bouteilles à échantillons pour épreuve
composée |
| Poulies, arbres de couche, supports | Brosses et balais à laver (mops), tous genres |
| Courroies de cuir, de caoutchouc et de
canevas | Acide |
| Bøaux en tous genres | Appareils à éprouver Babcock |
| Tinettes à beurre | Articles en verre Babcock |
| Balances en tous genres | Huiles en tous genres |
| Chaudières à lait, tous genres | Bidons de fermentation |
| Couloirs à lait de beurre | Bidons à peser |
| Eviers à laver en Cyprès | Ferblanterie de beurrerie |
| Eviers à laver sanitaires | Articles en bois |
| Bidons à lait en tous genres | Couleur à beurre |
| Manteaux à bidons | Palettes et fouloirs à beurre |
| Nettoyeur et dégraisseur Wyandotte,
employé par les laiteries | Coton à fromage |
| Caps et jarres à lait | Feuillets de bois à fromage (scale-boards) |
| Paniers à bouteilles de lait | Extrait de présure pour fromage |
| Boîtes de livraison pour bouteilles de lait | Rateau à caillé, soucoupes |
| Carrés de parchemin et doublures | Refroidisseurs Eureka |
| Petites bouilloires à laiterie | Bidons de crèmerie |
| Appareil à remplir les bouteilles | Machines à laver les bidons |
| Stérilisateurs | Fournitures pour la crème à la glace |
| Congélateurs de crème à la glace | Tinettes et bidons à crème à la glace |
| Mélangeurs à crème à la glace | Concasseurs à glace |
| | Appareils à réchauffer les bassins |

LES MEILLEURES METHODES RAPPORTANT
LE PLUS DE PROFIT. . . . PROUVEZ-LE.

The DE LAVAL COMPANY, Limited

21-23, rue Saint-Pierre, MONTREAL

ENTAILLEZ ^{toutes} vos ^{ERABLES!}

Le sucre et le sirop d'érable sont des aliments de toute première nécessité. Préparez-vous dès maintenant à en faire la récolte et à doubler, et même tripler, si possible la production de ces précieux aliments. Chaque livre de sucre, chaque gallon de sirop d'érable contribuent à faire économiser d'autres aliments. Au surplus, ces produits se vendent actuellement à des prix qu'on n'aurait pas osé espérer avant la guerre.

Avec l'Outillage "CHAMPION" de Grimm

vous pouvez produire plus de sirop qu'avec tout autre, en économisant de plus du temps, de la main-d'œuvre, et en réduisant les frais de production.



Mettez dès maintenant votre érablière en bon état d'exploitation et consultez-nous au sujet de votre installation.

The Grimm Manufacturing Co., Limited

85, rue Wellington, MONTREAL

Les Clôtures sont très essentielles pour le succès de la ferme

Pour que le sol coopère avec le travail, afin de produire au maximum avec le minimum d'efforts, il faut qu'une ferme soit systématiquement divisée, et chaque section bien CLOTURÉE, sans quoi les efforts et les déboursés de la culture ne réalisent pas le but anticipé.

Mais il faut des BONNES CLOTURES, c'est l'assurance indispensable qu'exige le cultivateur pratique et moderne.

"LES CLOTURES MARQUE IDEALE"

sont les plus populaires, étant d'une construction irréprochable et fabriquées du meilleur produit, elles assurent une protection parfaite et une bien longue durée. Demandez et exigez qu'on vous fournisse les Clôtures, Barrières et Accessoires pour Clôtures, "MARQUE IDEAL", ou écrivez pour notre Catalogue spécial No 12, qui vous sera envoyé gratuitement.

The McGregor, Bauwell Fence Co., Limited

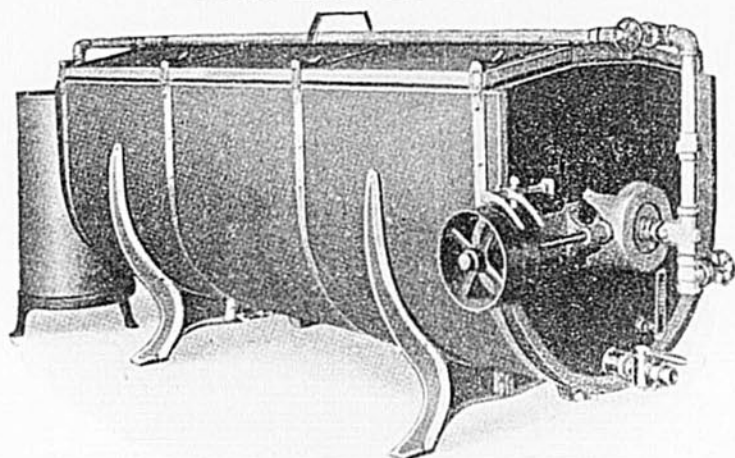
14, Place Royale, Montréal, Qué.

IMPORTANT!

Pour MM. les Beurriers, Fromagers et Cultivateurs.

Bassins pasteurisateurs et refroidisseurs à serpentin

POUR LAIT ET CRÈME



Les meilleurs Séparateurs à lait et à petit lait,
Clarificateurs à lait,
Bouilloires à vapeur,
Engins à vapeur et à gazoline,
Bassins à fromage, en acier et en bois,
Canistres à lait et à crème,
Balances de tous genres,
Roues à Vent,
Pompes et Réservoirs à gazoline,
Huiles et Graisses pour tous usages,

Présure pure "NADEAU", Etalon 10,000.—Essayez-la.

Toutes autres machines et fournitures employées
dans les beurreries, fromageries et laiteries.

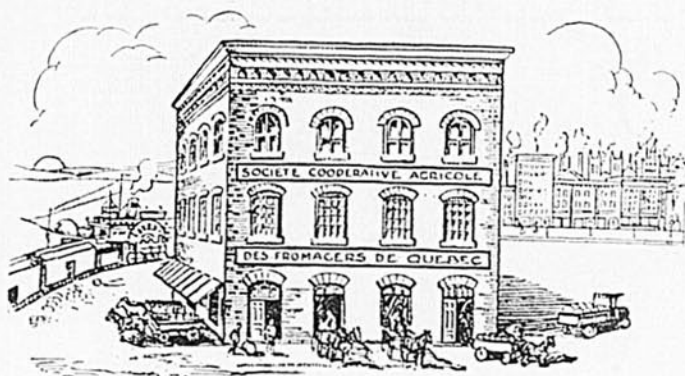
EN VENTE PAR

B. TRUDEL & CIE, 38 Place Youville, Montreal

Main 5570 — St-Louis 8534

Ecrivez pour plus amples renseignements.

“Du Producteur au Consommateur par la Coopération”



CULTIVATEURS

DURANT L'ANNEE 1918

Nous serons mieux organisés que jamais pour recevoir dans nos vastes entrepôts tous les produits de la ferme et pour en disposer à votre avantage.

Vous devez exiger que vos produits soient classés par des experts et vendus, suivant leur qualité, aux plus hauts prix du marché. C'est par notre entremise seulement que vous obtiendrez entière satisfaction sous ce rapport.

Expédiez-nous tous vos produits, beurre, fromage, oeufs, sucre et sirop d'érable, veaux, porcs, agneaux, moutons, peaux, etc.

ADRESSEZ A

“La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec”

57 - 59 - 61 - 63, Rue William, Montréal.